

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 DECEMBRE 2017

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude – BOUCAUD Franck - - MEY Karine - DESSEIGNE Alain - KOOMEN Chantal - CHEVALIER Jean-Pierre -- GUILLARME Grégory – MATHON Christophe – RUET Raymond – PELLETIER Franck - LALLEMENT Annette**

Excusé(s) : **VAURAZ Christophe**

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie - GUYOT Florence**

AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

a) Nautile :

Recherche de différentes sociétés pour la DSP (délégation de service public). Fermeture de la piscine de novembre 2018 à juin 2019 pour les travaux de remise à neuf.

b) Membres :

Suite à la démission de Mr PERRUT de son poste de maire de VILLEFRANCHE, Mr Thomas RAVIER, nouveau maire a pris la place de vice-président de Mr PERRUT, au sein de l'agglomération.

c) Petite Enfance :

L'agglomération souhaite mettre en place un RAMI (relais d'assistantes maternelles itinérant), dans chaque commune. Ce RAMI serait un lieu de rencontre et d'échange entre les assistantes maternelles et les enfants gardés. La salle de la garderie conviendrait tout à fait à ce genre de structure. Mme le Maire précise que cette salle ne pourrait être mise à disposition que pour la journée du mercredi. Cependant, différentes questions ont été soulevées :

- Est-ce que cela intéresserait nos assistantes maternelles et les parents des enfants gardés
- Le problème du ménage de la salle. A qui revient-t-il ?

Avant de lancer ce projet, Mme le Maire a préconisé à l'agglomération de lancer un sondage auprès des parents et assistantes maternelles concernés.

d) Attribution de compensation :

L'attribution de compensation s'élève à 109 585.00 €. Dans ce montant, est à déduire la somme de 7 205,00 € correspondant aux travaux d'égoutage et curage des fossés.

e) Assainissement non collectif :

Pour les habitations qui ne peuvent être reliées à l'assainissement collectif, il est possible de bénéficier d'une aide financière pour les travaux de remise aux normes d'assainissement non collectif. Dossier à déposer à l'agglomération avant le 31 décembre 2017.

f) Landes du Beaujolais :

Les landes du Beaujolais, d'une superficie de 1 400 Ha, se composent de 8 communes, notamment VAUX et LE PERREON, pour une petite surface.

g) Tourisme :

Un dépliant, mentionnant tout ce qui est à voir sur la commune, va être réalisé par l'office de Tourisme.

h) Carte communale :

Lecture du courrier émanant de l'agglomération précisant que notre carte communale ne pourra être examinée que lorsque le PLU IH sera approuvée. Une révision d'un tel document demande beaucoup de temps mais est nécessaire pour la vie du village (nouvelle construction, plus d'enfants à l'école...).

ANCIENNE GARE :

L'enrobé du parking, à l'avant de la gare, est terminé. Le traçage de la place « Handicapés » a été effectué. Visite de QUALICONSULT pour vérification des normes « Handicapés ». Réception définitive du lot 1 (travaux gros œuvre), le vendredi 15 décembre.

CITY STADE :

Les plantations sont effectuées. Les poteaux en bois pour éviter le stationnement sauvage ont été installés. La réception de chantier aura lieu le mardi 12 décembre. Les brigades vertes ont effectué le déboisement de la parcelle de terrain, située en face du city stade, vers la propriété LEFORT. Ces travaux permettent d'avoir une meilleure vue depuis le city-stade.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Il se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Les 2 agents recenseurs seront :
Mr Pierre DUFOUR, pour le secteur de SALLES
Mr Jean-Jacques PUTIGNY, pour le secteur d'ARBUISSONNAS

Délibération pour rémunération des agents recenseurs, à savoir :

- SMIC horaire pour les heures de formation
- Forfait « Remboursement de frais de déplacement » 100 €/agent
- 1,75 € par bulletin individuel collecté en version papier ou internet
- 1,15 € par feuille de logement collectée et par dossier d'adresses collectives, version papier ou internet

BATIMENTS COMMUNAUX :

a) Contrôles obligatoires dans nos bâtiments :

Calade Environnement pour la vérification des installations électriques, amiante, gaz, plomb des appartements communaux.

Sicli pour les extincteurs et Qualiconsult pour la vérification électrique dans tous les bâtiments.

b) Travaux Porte Gothique :

Mme le Maire informe que le club des Mécènes de la Fondation du Patrimoine accorde une subvention de 5 000,00 €. L'association « Les Amis de Salles » feront un don de 5500,00 € à la commune.

SYDER :

a) Eclairage du Cloître :

A ce jour, cet éclairage (4 lampes dans le cloître et 2 lampes sous le parloir) fait partie de l'éclairage public et est géré par le SYDER. De nombreuses lampes ne fonctionnent plus. L'agglo souhaite remettre en fonctionnement ces éclairages. Pour cela, il faut demander au SYDER la sortie de ces éclairages et les confier à l'agglo. Les travaux de remise en état seront réalisés par l'agglo et la consommation électrique, sera payée par la commune (même compteur que l'église). Une convention, entre la commune et l'agglo, sera signée dans ce sens. Voir également s'il est possible d'installer un éclairage par détecteur de mouvement. Fr. BOUCAUD s'occupe de ce dossier avec le SYDER.

LA BENOITE (Dossier traité à huis-clos) :

Compte tenu de l'avancée de ce dossier, le huis-clos a été demandé par le Maire. Demande acceptée par le conseil

Lors de cette réunion, la liquidation judiciaire et le recrutement de nouveaux exploitants ont été évoqués. La commission chargée du recrutement a fait part au conseil du résultat des entretiens des candidats reçus le 1^{er} décembre. Sur les 9 candidatures, 2 ont été sélectionnées pour un nouvel entretien devant l'ensemble du conseil. Il s'agit de Mr Stéphane GONTHIER du restaurant « Le Savigny » à BLACE et Mr Jean-Michel FRAY du Château du Breuil à SALLES-ARBUISSONNAS.

CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE :

Lors de l'ébauche de cette convention, il avait été prévu que 4 lieux de la commune (les 2 églises, la salle du Breuil et le Cloître) pouvaient être mis à disposition du conservatoire de l'agglo pour des concerts. Le conseil décide de modifier cette convention comme suit :

- Les dates des concerts doivent être communiquées en mairie, avant la confirmation de la manifestation par l'agglo au conservatoire.
- Salle du Breuil, limité à 2 locations gratuite par an
- Eglise de Salles : sans problème
- Eglise d'Arbuissonnas et le Cloître : Pas de concert sur 2018 en raison des travaux.

NOEL DES ANCIENS :

72 personnes de plus de 70 ans. Repas servi à la salle des fêtes par le restaurant CARVAT pour 29 personnes. Pour les personnes ne venant pas au repas, un panier de gourmandises leur sera porté à domicile (25 colis femme et 15 colis homme). Les enfants des écoles viendront chanter au cours du repas (vers 14h15).

BULLETIN MUNICIPAL :

La distribution sera effectuée avant les fêtes de Noël.

VŒUX DU MAIRE :

Ils se dérouleront le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30 à la salle du Breuil. Toute la population est invitée.

RUE DU 8 MAI :

Suite à différentes remarques des riverains de la rue du 8 mai concernant la vitesse excessive des véhicules, empruntant cette route départementale, les services de la DDT ont été contactés. Une étude de sécurisation peut-être réalisée par ces services, à condition que la commune signe une convention d'ingénierie. Le conseil donne son accord. Cependant, si suite à cette étude, des travaux sont engagés, ces derniers seront à la charge de la commune et non du département.

VOIRIE :

a) Curage bacs :

Le bac situé au lieu-dit « Le Champion » (vers la propriété SAUZAY) et le bac entre le lot du Pont Mathivet et les Coquelicots ont été nettoyés par l'entreprise DESPRAT. Pris en charge par l'agglo.

b) Fossé cimetière SALLES :

Des tuyaux enterrés ont été posés le long du mur du cimetière de SALLES, sur la route départementale. Travaux prise en charge par le département.

c) Brigades vertes :

Les brigades vertes sont intervenues 3 jours, pour des travaux de nettoyage (Viaduc, Fond de Salles). Très bon travail. Coût de l'intervention, à la charge de la commune : 600 €

c) Curage Fossés :

L'entreprise VERGNAIS doit intervenir ces prochains jours, pour des travaux pris en charge par l'agglo.

DIVERS :

a) Démoustication :

Intervention en août 2016. Le coût de cette intervention est pris en charge, à hauteur de 50 % par le Département et 50 % par la commune, soit 311,64 € à notre charge.

b) SIVOS :

La participation 2018 devrait être de 2 988,00 €. Somme à confirmer en fonction du nombre d'élèves.

c) Défense de la ruralité : Demande de l'association des maires ruraux pour signer une lettre pour la défense des communes rurales. Accord du conseil.

d) Concours « La région est fière de son histoire » : En attente du résultat

e) Agence postale : Bilan très positif de cette activité

f) Bornes Incendie : vérification de l'ensemble des bornes

g) Ecole Informatique : Signature du contrat de maintenance avec la société ISINET.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 9 janvier 2018 (19h)

Mardi 6 février 2018

Mardi 6 mars 2018